

Communauté métropolitaine de Montréal

Mission, organisation et compétences
Février 2013



Page couverture :

Crédit photos : Louis-Étienne Doré | ©CMM



@cmm_info



/CommunauteMetropolitaineDeMontreal

Table des matières

L'institution	4
Mission	4
Vision	4
Objectif	4
 Carte de la CMM.....	 4
 L'organisation	 5
Organigramme	5
Conseil	6
Comité exécutif.....	7
Commissions.....	7
Rémunération des élus	9
 Les domaines d'intervention.....	 10
Aménagement du territoire.....	10
Assainissement des eaux.....	10
Assainissement de l'atmosphère	10
Développement économique	10
Équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain.....	11
Espaces bleus et verts.....	11
Géomatique	11
Logement social	12
Planification de la gestion des matières résiduelles.....	12
Transport en commun et réseau artériel métropolitain.....	13
 Les 82 municipalités de la CMM	 14
 La CMM en chiffres	 15

Ce document peut être consulté en ligne, à l'adresse :

[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/
BriefingBook.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/BriefingBook.pdf)

L'institution

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,8 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km². La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport, l'environnement, le logement social et les équipements à caractère métropolitain.

Mission

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

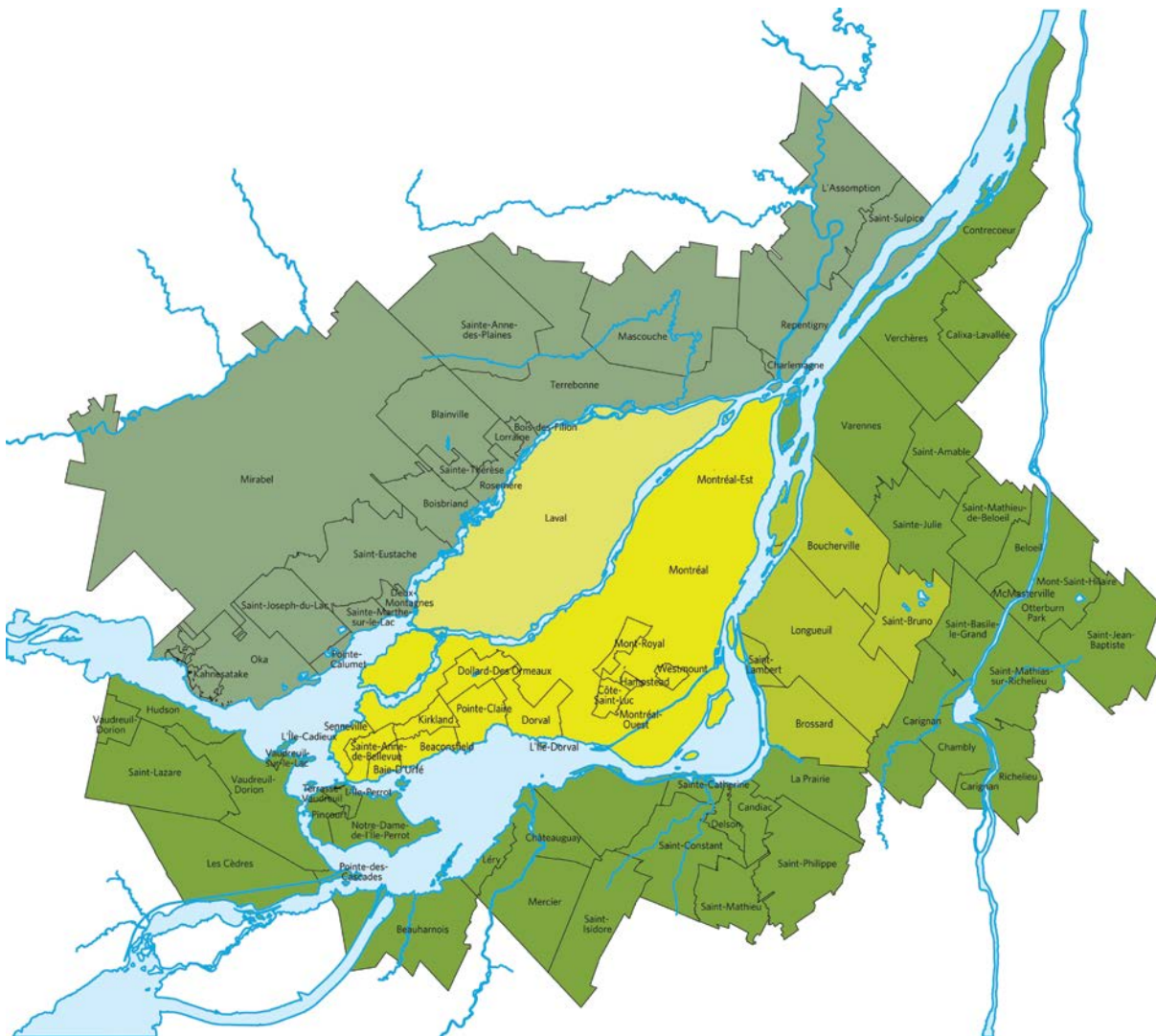
Vision

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

Objectif

Rejoindre le peloton de tête des régions nord-américaines en 10 meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

Carte de la CMM

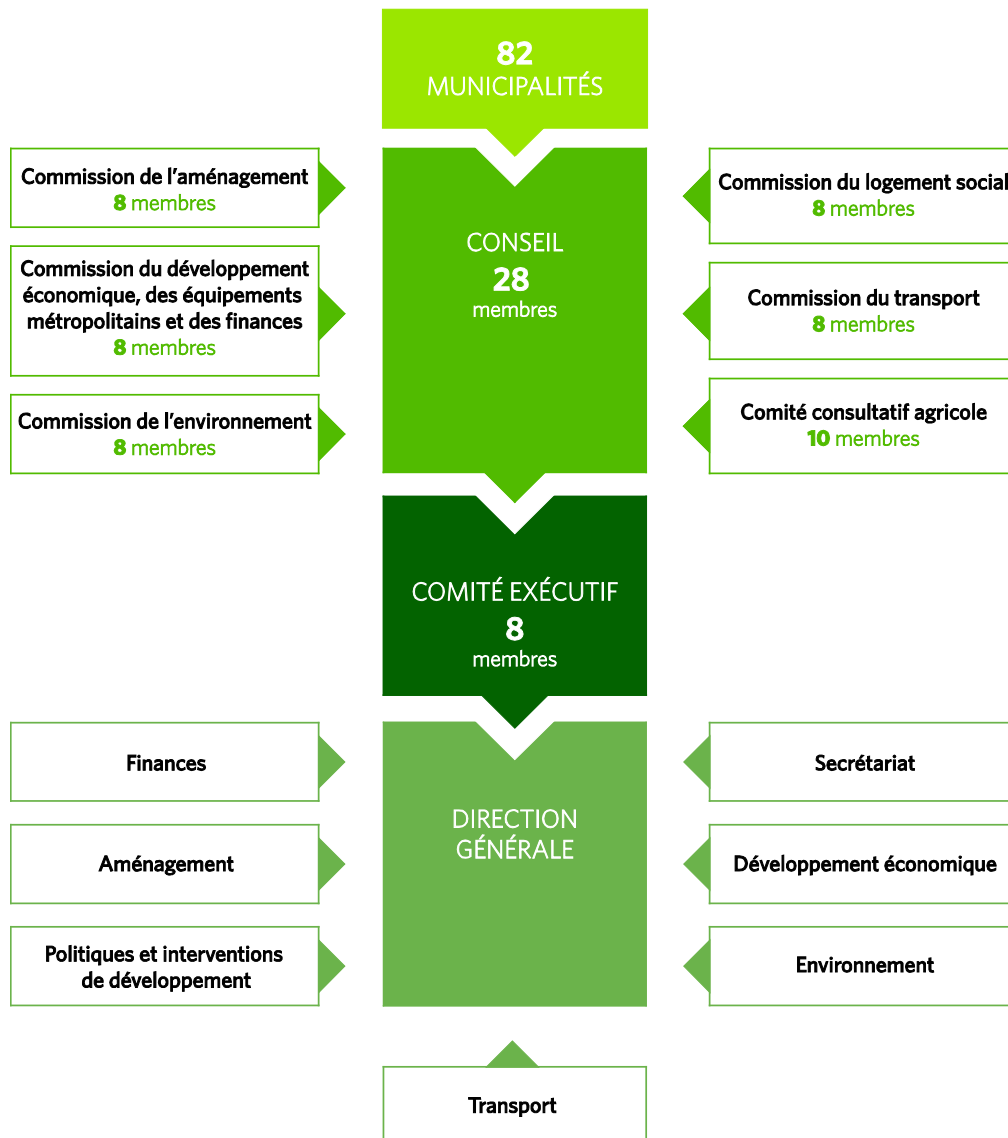


L'organisation

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs de son territoire. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués. La présidence de la Communauté métropolitaine de Montréal est assurée par le maire de Montréal.

Le budget 2013 de la Communauté s'élève à 112 230 234 \$. Au total, 93 M\$ sont réservés aux interventions de développement et au service de la dette pour le logement social. Plus de 80 % du budget est donc destiné aux municipalités, aux organismes intervenant en matière d'habitation, de développement économique, d'environnement ainsi qu'aux équipements à caractère métropolitain. En 2013, la quote-part des municipalités est de 66,2 M\$.

Organigramme



Conseil

Les affaires de la Communauté sont dirigées par un conseil de 28 membres composé :

- du maire de la Ville de Montréal et de treize personnes que le conseil d'agglomération de Montréal désigne parmi les membres du conseil ordinaire de la ville et ceux des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération;
- du maire de la Ville de Laval et de deux personnes que le conseil de la ville désigne parmi ses autres membres;
- du maire de la Ville de Longueuil et de deux personnes que le conseil d'agglomération de Longueuil désigne parmi les membres du conseil ordinaire de la ville et ceux des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération;
- de quatre maires désignés par les municipalités régionales de comté, parmi ceux des municipalités dont le territoire est compris à la fois dans celui de la Communauté et dans celui d'une municipalité régionale de comté de la couronne Nord de Montréal :
 - la Ville de Mirabel et la MRC de Deux-Montagnes désignent un membre;
 - la MRC de Thérèse-De Blainville désigne un membre;
 - la MRC Les Moulins désigne un membre;
 - la MRC de L'Assomption désigne un membre.
- de quatre maires désignés par les municipalités régionales de comté, parmi ceux des municipalités dont le territoire est compris à la fois dans celui de la Communauté et dans celui d'une municipalité régionale de comté de la couronne Sud de Montréal :
 - la MRC de Roussillon désigne un membre;
 - la MRC de Marguerite-D'Youville désigne un membre;
 - la MRC de La Vallée-du-Richelieu et la MRC de Rouville désignent un membre;
 - la MRC de Beauharnois-Salaberry et la MRC de Vaudreuil-Soulanges désignent un membre.

Le maire de la Ville de Montréal préside le conseil et le comité exécutif de la Communauté. Le vice-président du conseil remplace le président en cas d'empêchement de celui-ci.

Les séances du conseil sont publiques. Chaque séance comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil. Le conseil doit établir,

avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances. Au besoin, il peut tenir des assemblées extraordinaires.

Le conseil exerce l'ensemble des pouvoirs que la loi attribue à la Communauté. Ses procédures de régie interne et de délibérations sont énoncées par règlement. Le quorum des assemblées du conseil est fixé à neuf membres. Le conseil peut déléguer au comité exécutif certaines fonctions.

Liste des membres du conseil

Président :

Michael Applebaum
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président :

Alexandre Duplessis
Maire de la Ville de Laval

Membres :

Agglomération de Montréal

- Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
- Richard Bergeron
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Michel Bissonnet
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard
- Laurent Blanchard
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Richard Deschamps
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Josée Duplessis
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Louise Harel
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire
- Réal Ménard
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Luis Miranda
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement d'Anjou
- Alain Tassé
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount
- Frank Venneri
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Laval

- Basile Angelopoulos
Vice-président du comité exécutif
- Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil

Agglomération de Longueuil

- Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil
- Philippe Brunet
Maire de la Ville de Saint-Lambert
- Paul Leduc
Maire de la Ville de Brossard

Couronne Nord

- Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache
- Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny
- Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion
- Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Couronne Sud

- Suzanne Dansereau
Mairesse de la Ville de Contrecoeur
- Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- Jacques Lambert
Maire de la Ville de Mercier
- Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Comité exécutif

La loi constitutive de la Communauté prévoit la composition d'un comité exécutif. Présidé par le maire de la Ville de Montréal, le comité exécutif de la Communauté compte huit membres dont le maire de la Ville de Laval et le maire de la Ville de Longueuil.

Le conseil de la Communauté nomme, parmi ses membres, les cinq autres personnes pouvant siéger au comité exécutif de façon à ce qu'il soit représentatif de tous les secteurs du territoire, dont trois personnes parmi les représentants désignés par le conseil d'agglomération de Montréal; une personne parmi les représentants de la couronne Nord et une personne parmi les représentants issus de la couronne Sud. C'est le conseil qui nomme le vice-président du comité exécutif.

Les séances du comité exécutif ont lieu à huis clos. Il peut toutefois siéger en public lorsque le règlement le prévoit ou s'il en décide ainsi. Le quorum du comité exécutif est fixé à la majorité de ses membres.

Outre les pouvoirs qui lui sont attribués, le comité exécutif donne son avis au conseil sur tout sujet, à sa demande, de sa propre initiative ou encore selon une disposition de la loi. Cet avis ne lie pas le conseil qui peut en décider autrement, en tout temps, même si le comité exécutif n'a pas donné son avis.

Le conseil a confié au comité exécutif l'administration des affaires de la Communauté. Le comité exécutif veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions ainsi que les contrats soient exécutés. Il attribue les contrats selon la loi et autorise la signature de documents d'affaires sur lesquels il a autorité. Il autorise les poursuites et les transactions. Il embauche les employés, fixe leur traitement et leurs conditions de travail, suspend ou congédie tout salarié sur rapport du directeur général. Il veille à l'emploi des crédits votés par le conseil.

Liste des membres du comité exécutif

Président :

Michael Applebaum
Maire de la Ville de Montréal

Vice-présidente :

Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

Membres :

- Laurent Blanchard
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Richard Deschamps
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Alexandre Duplessis
Maire de la Ville de Laval
- Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- Louise Harel
Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Commissions

Le conseil de la Communauté peut instituer toute commission composée du nombre de ses membres qu'il fixe.

Chaque commission est consultative et a pour fonction de donner suite aux mandats confiés soit par le conseil ou soit par le comité exécutif dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté. Elle agit en fonction des mandats reçus qui peuvent inclure la tenue de consultations publiques ou de consultations auprès des municipalités locales, des municipalités régionales de comté, des corps publics ou des représentants de la société civile et formule à l'instance ayant confié le mandat un rapport des observations recueillies et des recommandations sollicitées.

Le conseil a créé cinq commissions permanentes :

- la commission de l'aménagement;
- la commission de l'environnement;
- la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances;
- la commission du logement social;
- la commission du transport.

Le conseil doit, pour chacune des commissions, nommer quatre membres issus de l'agglomération de Montréal, un membre issu de l'agglomération de Longueuil, un membre issu de la Ville de Laval, un membre issu de la couronne Nord et un membre issu de la couronne Sud.

Le conseil désigne le président et le vice-président parmi les membres d'une commission. Le conseil peut désigner un deuxième vice-président pour l'une ou l'autre des commissions, s'il le juge à propos.

En plus des huit membres de chaque commission, le président et les vice-présidents de la Communauté sont membres d'office de chacune d'elles. Ils peuvent assister à toute séance d'une commission. Ils possèdent, lors d'une telle séance, le droit de parole sans toutefois avoir le droit de vote.

Les séances de chaque commission sont publiques ou à huis clos en fonction des mandats reçus du conseil ou du comité exécutif. Elles ont pour objet de donner suite aux mandats reçus et doivent respecter les règles énoncées à ces mandats, le cas échéant.

Une commission doit tenir autant de séances que nécessaire pour répondre aux mandats confiés par le conseil ou par le comité exécutif et faire rapport dans le délai imparti par ces mandats, le cas échéant.

Le rapport d'une commission est déposé au comité exécutif qui le dépose également au conseil, si ce rapport donne suite à un mandat émanant de cette instance.

Nul rapport d'une commission n'a d'effet à moins qu'il ne soit ratifié ou adopté par le conseil ou, selon le cas, par le comité exécutif.

Le conseil a également constitué le comité consultatif agricole qui est formé de dix membres dont cinq sont issus du conseil et cinq sont des producteurs agricoles du territoire. Le comité consultatif agricole conseille le comité exécutif à l'égard des avis qui sont sollicités de la Communauté par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Liste des membres des commissions permanentes et du comité consultatif agricole

Aménagement

Présidente :

Elaine Ayotte
Montréal

Vice-présidentes :

- Chantal Deschamps
Repentigny
- Suzanne Roy
Sainte-Julie

Membres :

- Basile Angelopoulos
Laval
- Josée Duplessis
Montréal
- Lorraine Guay-Boivin
Longueuil
- David Pollock
Montréal
- Robert L. Zambito
Montréal

Environnement

Présidente :

Martine Beaugrand
Laval

Vice-présidents :

- Nathalie Simon
Châteauguay
- Frank Venneri
Montréal

Membres :

- Anne Barabé
Boucherville
- Richard Bélanger
Montréal
- Jane Cowell-Postras
Montréal
- Suzanne Décarie
Montréal
- Jean-Marc Robitaille
Terrebonne

Développement économique, équipements métropolitains et finances

Présidente :

Sylvie Parent
Longueuil

Vice-présidentes :

- Chantal Deschamps
Repentigny
- Andrée Héneault
Montréal

Membres :

- Daniel Bélanger
Montréal
- Susan Clarke
Montréal
- Suzanne Dansereau
Contrecoeur
- Normand Girard
Laval
- Bill McMurchie
Pointe-Claire

Logement social

Président :

Pierre Charron
Saint-Eustache

Vice-présidents :

- Monique Brisson
Longueuil
- Alvaro Farinacci
Montréal

Membres :

- Étienne Brunet
Montréal
- Ginette Grisé
Laval
- Peter McQueen
Montréal
- Guy Pilon
Vaudreuil-Dorion
- Alain Tassé
Montréal

Transport

Président :

Guy Pilon
Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents :

- Jean-Jacques Beldié
Laval
- Érika Duchesne
Montréal

Membres :

- Pascal Forget
Brossard
- Paul Larocque
Bois-des-Filion
- Gaétan Primeau
Montréal
- Aref Salem
Montréal
- Bertrand Ward
Montréal

Comité consultatif agricole

Président :

Jacques Lambert
Mercier

Vice-président :

Richard Maheu
Fédération UPA Outaouais-
Laurentides

**Membres issus du
conseil CMM**

- Richard Bélanger
Montréal
- Jean-Jacques Beldié
Laval
- Pierre Charron
Saint-Eustache
- Lorraine Guay-Boivin
Longueuil

**Membres issus du
milieu agricole :**

- Marcel Denis
Fédération UPA
Outaouais-Laurentides
- Gilbert Mathieu
Fédération UPA
Lanaudière
- Robert Robert jr
Fédération UPA Saint-
Jean-Valleyfield
- Normand Teasdale
Fédération UPA Saint-
Hyacinthe

Rémunération des élus

La rémunération des élus siégeant aux différentes instances de la Communauté est fixée en vertu du *Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil* de la Communauté.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/reglements/2006-37-2006-06-15.pdf

Les domaines d'intervention

La Communauté intervient dans les domaines suivants :

Aménagement du territoire

La Communauté métropolitaine de Montréal est tenue d'élaborer et de maintenir en vigueur, en tout temps, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de son territoire. Le PMAD doit, dans une perspective de développement durable, définir des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la Communauté.

Adopté par le conseil de la Communauté en décembre 2011, le PMAD est entré en vigueur le 12 mars 2012, suite à l'avis favorable du gouvernement du Québec. À partir de cette date, les MRC et les agglomérations du territoire ont deux ans pour assurer une concordance aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD. Par la suite, les municipalités auront à leur tour six mois pour assurer une concordance aux schémas modifiés.

Adopté en même temps que le PMAD, le Plan d'action 2012-2017 identifie, pour sa part, les principales actions qui soutiendront la mise en œuvre des orientations, des objectifs et des critères du PMAD d'ici 2017. Le Plan d'action 2012-2017 prévoit notamment la tenue d'une première Agora métropolitaine comme mécanisme de suivi du PMAD, qui se tiendra les 28 février et 1^{er} mars 2013.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMad.pdf

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMad_sommaire.pdf

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMad_planAction.pdf

<http://agorametropolitaine.com/>

Assainissement des eaux

La Communauté a compétence pour planifier et contrôler l'application d'un règlement sur le contrôle des déversements d'eaux usées à l'échelle de son territoire. Cette compétence a pour objectif de mieux contrôler les déversements de matières prohibées dans les ouvrages d'assainissement, les égouts et les cours d'eau afin d'optimiser les processus d'épuration, de protéger les équipements et de diminuer les rejets de polluants dans l'environnement. Les rejets des stations d'épuration dans les cours d'eau récepteurs

restent toutefois sous la juridiction du gouvernement du Québec.

L'entrée en vigueur de l'ensemble des normes du *Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux usées*, le 11^{er} janvier 2012, a donné lieu à la publication de guide d'information et d'une mise à jour de l'outil informatisé développé afin d'appuyer les municipalités dans le suivi des établissements assujettis à la caractérisation. Un projet de révision d'une norme de règlement fait l'objet d'une consultation publique menée par la commission de l'environnement.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20111109_rapportSuivi_eauxUsees.pdf

<http://cmm.qc.ca/eaux/consultation/>

Assainissement de l'atmosphère

La Communauté métropolitaine de Montréal a compétence pour planifier et contrôler l'application d'un règlement sur l'assainissement de l'atmosphère à l'échelle de son territoire.

À l'heure actuelle, le territoire de la Communauté est soumis à deux règlements distincts sur les émissions atmosphériques : un pour l'île de Montréal dont l'application est déléguée à la Ville de Montréal dans le cadre de ses compétences d'agglomération, l'autre pour les quatre autres secteurs de la région métropolitaine dont l'application relève des directions régionales du MDDEFP. Ces règlements diffèrent significativement dans leurs normes et dans leur application, de sorte que les contraintes imposées aux industries ne sont pas uniformes à l'échelle de la Communauté.

Développement économique

La Communauté métropolitaine de Montréal a compétence pour élaborer puis adopter un plan métropolitain des grands enjeux du développement économique.

En 2005, la Communauté a adopté un premier Plan de développement économique (PDE), mis à jour en 2010. Le *Plan de développement économique 2010-2015* continue de miser sur la stratégie métropolitaine des grappes industrielles. L'objectif visé : hisser le Grand Montréal dans les 10 premières régions métropolitaines d'Amérique du Nord en termes de croissance du PIB par habitant, d'ici 2031.

À ce jour, le Grand Montréal compte désormais sur sept grappes métropolitaines que sont Aéro Montréal, Montréal InVivo, TechnoMontréal, le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ), Écotech

Québec, Finance Montréal et la nouvelle grappe de la logistique et du transport, Cargo Montréal.

Le PDE s'ajoute à d'autres planifications de la Communauté en matière de développement économique : le *Livre blanc du premier colloque sur l'économie métropolitaine*, le *Plan directeur de l'investissement direct étranger du Grand Montréal 2011-2015* ainsi que le *Plan directeur de l'attraction et de l'accueil des talents stratégiques du Grand Montréal 2011-2015*.

La Communauté possède également la compétence de faire la promotion de son territoire sur le plan international pour y favoriser l'essor et la diversification de l'économie. L'organisme Montréal International exerce actuellement, pour le compte de la Communauté, cette compétence.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/PDE_2010-2015.pdf

<http://tbpde.cmm.qc.ca/accueil/>

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20111001_livre-blanc-colloque.pdf

Équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain

La Communauté contribue, selon les conditions qu'elle détermine, au financement des équipements à caractère métropolitain identifiés à l'annexe V de sa loi, soit :

- le Jardin botanique de Montréal (y compris l'Insectarium);
- le Biodôme de Montréal;
- le Planétarium de Montréal;
- le Cosmodôme de Laval.

La Communauté peut, par un règlement, acquérir ou construire des équipements ou des infrastructures qui ont un caractère métropolitain et soutenir financièrement des événements. Elle peut également désigner comme ayant un caractère métropolitain un équipement qui appartient à une municipalité locale ou à un mandataire de cette municipalité dont le territoire est compris dans le sien et établir, à l'égard de cet équipement, les règles applicables à sa gestion, au financement des dépenses et au partage des revenus produits.

Espaces bleus et verts

En 2002, la Communauté a mis sur pied le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts (SMEBV). Le SMEBV a notamment pour mandat de contribuer à la création d'un réseau métropolitain d'espaces naturels. Pour ce faire, il planifie et coordonne l'application d'un programme de mise en valeur des espaces bleus, communément appelé Fonds bleu, pour favoriser la réalisation de projets riverains mettant en valeur les berges, les îles et les plans d'eau dans le respect de l'environnement. Trois plans d'action ont jusqu'ici été mis en place pour des investissements totaux de plus de 35 M\$ dans des projets réalisés ou en cours de réalisation.

Depuis le mois de juin 2005, le SMEBV coordonne également un programme d'acquisition d'espaces verts à valeur écologique, communément appelé Fonds vert, afin de protéger et de mettre en valeur les grands espaces boisés du territoire métropolitain. Originellement doté de 3 M\$, le Fonds vert a permis à ce jour l'acquisition et la protection de 154 hectares d'espaces boisés.

À la suite de l'entrée en vigueur du PMAD, des ententes de financement ont été conclues avec le gouvernement du Québec pour la réalisation de cinq grands projets métropolitains. Ces projets constituent l'assise de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Lancé en 2013, le programme tripartite de financement permettra des investissements de plus de 150 M\$.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20110527_bilan_fondsBleu.pdf

<http://cmm.qc.ca/espaces-bleus-et-verts/monteregiennes/les-monteregiennes/>

<http://cmm.qc.ca/salle-de-presse/derniere-nouvelle/20-m-pour-un-sentier-cyclable-et-pedestre-dans-le-grand-montreal/>

Géomatique

Afin d'exercer pleinement les compétences légales qui lui sont dévolues, la Communauté métropolitaine de Montréal doit disposer d'une multitude d'informations géographiques permettant de caractériser son territoire.

À cette fin, la Communauté a intégré et maintient à jour, au sein du système d'information géographique métropolitain d'aménagement (SIGMA), l'ensemble des données foncières (cadastre, rôles fonciers), administratives (limites administratives), topo-

graphiques (modèle numérique de terrain (MNT) en trois dimensions, orthophotographies, etc.), socioéconomiques (recensements de Statistique Canada, etc.) et thématiques reliées à ses diverses compétences (milieux humides, zones inondables, flux de circulation, logement social, équipements métropolitains, etc.).

La Communauté a également mis en ligne l'Observatoire Grand Montréal regroupant des indicateurs métropolitains, des indicateurs de positionnement nord-américain, des tableaux de bord (Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable et Plan de développement économique). L'objectif poursuivi est de rendre accessibles à l'ensemble des partenaires et des citoyens des données et des analyses permettant de mieux connaître la région métropolitaine de Montréal et ses 82 municipalités.

Par ailleurs, depuis 2005, la Communauté pilote le financement et la réalisation d'orthophotographies détaillées de la région. L'objectif est de couvrir les besoins généraux des municipalités, des MRC et des principaux intervenants œuvrant sur le territoire métropolitain par des prises de vues bisannuelles alternants entre le printemps (sans végétation) et l'été (avec végétation). La dernière couverture réalisée date de juillet 2011.

Pour en savoir plus...

<http://cmm.qc.ca/geomatique/utilisation-du-sol/>
<http://observatoire.cmm.qc.ca/swf/index.php>

Logement social

Depuis 2001, toutes les municipalités membres de la Communauté participent, selon leur potentiel fiscal respectif, au financement de la contribution municipale versée dans le cadre des programmes d'Habitations à loyer modique (HLM), de Supplément au loyer (PSL) ainsi que les programmes soutenant la construction de projets gérés par des coopératives d'habitation ou des organismes à but non lucratif (OBNL) qu'elles aient ou non de telles unités de logement sur leur territoire.

Ainsi, la Communauté rembourse aux 47 offices municipaux d'habitation (OMH) de son territoire la part du déficit d'exploitation des programmes HLM et PSL qui est à la charge des municipalités. La Communauté participe ainsi au financement des 27 000 HLM du Grand Montréal et des 8 500 suppléments au loyer (PSL). La Communauté rembourse 25 % du déficit d'exploitation des 800

unités à loyer modique de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM).

De plus, la Communauté rembourse le montant de la contribution de base versée par une municipalité de son territoire à une coopérative d'habitation, à un organisme à but non lucratif (OBNL) ou à un OMH qui réalise un projet conformément au programme AccèsLogis mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Cette contribution correspond en moyenne à 15 % du coût de réalisation d'un projet.

En 2005, en adoptant les orientations en matière de logement social et abordable, le conseil de la Communauté a affirmé sa volonté d'agir, non seulement en matière de financement, mais également en matière de planification et de coordination à l'échelle du Grand Montréal. Cette volonté s'est traduite plus concrètement en 2008, alors que le conseil a adopté le *Plan d'action métropolitain du logement social et abordable, 2009-2013*, qui présente les objectifs que la Communauté entend poursuivre au cours des prochaines années afin de favoriser le développement du logement social et abordable au sein de la région métropolitaine.

Depuis mai 2011, le tableau de bord, un outil de suivi du plan est accessible sur Internet. La Communauté a également publié, en 2012, deux répertoires des bonnes pratiques en matière de logement social et abordable.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20120615_PAMLSA_repertoire-01.pdf
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20120914_PAMLSA_repertoire-02.pdf
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/pamlsa.pdf
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/pamlsa_enBref.pdf

Planification de la gestion des matières résiduelles

Adopté en 2006, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) contient des orientations et des mesures visant à assurer une certaine uniformité de gestion ainsi qu'une optimisation de la récupération et du recyclage.

À la suite des récentes révisions des politiques et objectifs québécois, le PMGMR fera l'objet d'une révision au cours des deux prochaines années.

Le Tableau de bord du PMGMR permet de suivre la mise en œuvre des 19 mesures adoptées par la Communauté ainsi que plusieurs indicateurs clés liés à la gestion des matières résiduelles. La collecte des données 2009 permettra la mise à jour du tableau de bord en 2013.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmgmr_doc/GMR/20120727_bilanPMGMR.pdf

Transport en commun et réseau artériel métropolitain

La Communauté a une compétence élargie en matière de planification du transport. Cette compétence s'exerce notamment par la planification du transport terrestre des personnes et des biens à travers les orientations, les objectifs et les critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

La Communauté dispose également de compétences relativement à certains instruments de planification ou documents à caractère financier de certaines autorités organisatrices de transport (AOT) actives sur le territoire métropolitain.

Ainsi, la Communauté approuve les ajustements et la révision du plan stratégique de développement du transport métropolitain transmis par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), de même que les plans stratégiques de développement des sociétés de transport en commun de son territoire. La Communauté a aussi le pouvoir d'approuver le budget d'exploitation de l'AMT et détient un pouvoir de désaveu à l'égard des tarifs métropolitains soumis par l'Agence. L'AMT doit de son côté transmettre, pour consultation auprès de la CMM, le programme

triennal d'immobilisations (PTI) qu'elle soumet pour approbation au ministre des Transports du Québec. La Communauté approuve également les règlements d'emprunts de la Société de transport de Montréal (STM) concernant le métro. Par ailleurs, la Communauté désigne trois élus au sein du conseil d'administration de l'AMT qui est composé de sept membres.

En 2012, le rapport de la commission du transport de la Communauté sur le financement du transport en commun métropolitain a proposé de nouvelles sources de financement ayant fait l'objet de recommandations de la part des experts et des participants à la consultation publique.

La Communauté doit par ailleurs identifier un réseau artériel métropolitain (RAM) et doit en prescrire les normes minimales de gestion et celles relatives à l'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation. En 2012, un projet de RAM a été élaboré, identifiant les axes routiers favorisés par les déplacements à l'échelle de la région et des cinq secteurs de la Communauté. Ce dossier sera soumis en 2013 au conseil de la Communauté pour adoption.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120816_consultationTC_rapportCommission.pdf

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120816_consultationTC_rapportCommission_sommaire.pdf

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20100201_rapportConsultation_transport.pdf

Les 82 municipalités de la CMM

Agglomération de Montréal

Baie-d'Urfé
Beaconsfield
Côte-Saint-Luc
Dollard-Des Ormeaux
Dorval
Hampstead
Kirkland
L'Île-Dorval
Montréal
Montréal-Est
Montréal-Ouest
Mont-Royal
Pointe-Claire
Sainte-Anne-de-Bellevue
Senneville
Westmount

Laval

Agglomération de Longueuil

Boucherville
Brossard
Longueuil
Saint-Bruno-de-Montarville
Saint-Lambert

Couronne Nord

Blainville
Boisbriand
Bois-des-Filion
Charlemagne
Deux-Montagnes
L'Assomption
Lorraine
Mascouche
Mirabel
Oka
Pointe-Calumet
Repentigny
Rosemère
Sainte-Anne-des-Plaines
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Sainte-Thérèse

Saint-Eustache
Saint-Joseph-du-Lac
Saint-Sulpice
Terrebonne

Couronne Sud

Beauharnois
Beloeil
Calixa-Lavallée
Candiac
Carignan
Chambly
Châteauguay
Contrecoeur
Delson
Hudson
L'Île-Cadieux
L'Île-Perrot
La Prairie
Léry
Les Cèdres
McMasterville
Mercier
Mont-Saint-Hilaire
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Otterburn Park
Pincourt
Pointe-des-Cascades
Richelieu
Saint-Amable
Saint-Basile-le-Grand
Saint-Constant
Sainte-Catherine
Sainte-Julie
Saint-Isidore
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Lazare
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Saint-Mathieu
Saint-Mathieu-de-Beloeil
Saint-Philippe
Terrasse-Vaudreuil
Varennes
Vaudreuil-Dorion
Vaudreuil-sur-le-Lac
Verchères

La Communauté en chiffres

1	COMMUNAUTÉ Depuis le 1 ^{er} janvier 2001	75	LANGUES PARLÉES dont les plus parlées sont le français, majoritairement et l'anglais
2	AGGLOMÉRATIONS (MONTRÉAL ET LONGUEUIL) ayant des compétences de MRC	19,4 %	DES HABITANTS PARLENT AU MOINS DEUX LANGUES À LA MAISON EN 2006
12	MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ dont 2 sont des villes avec compétences de MRC (Laval et Mirabel)	120	COMMUNAUTÉS CULTURELLES
82	MUNICIPALITÉS LOCALES	31,9 %	DES HABITANTS ÂGÉS DE 25 À 64 ANS DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN 2011
1 (sur 82)	VILLE (Montréal) de plus de 1,7 million d'habitants en 2013	181 milliards \$CA	DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ, soit 46 300 \$CA par habitant en 2011
2 (sur 82)	VILLES (Laval et Longueuil) qui comptent entre 215 000 et 415 000 habitants en 2013	1,95 million	D'EMPLOIS EN 2011 soit 49 % des emplois du Québec
36 (sur 82)	MUNICIPALITÉS qui comptent entre 15 000 et 150 000 habitants en 2013	200 000	EMPLOIS DANS LA HAUTE TECHNOLOGIE EN 2011
43 (sur 82)	MUNICIPALITÉS qui comptent moins de 15 000 habitants en 2013	7,8 millions	DE TOURISTES EN 2011
5	RÉGIONS ADMINISTRATIVES dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, Montérégie)	80 millions	DE CONSOMMATEURS dans un rayon de 1 000 km
7	CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS dont quatre partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière et deux dans la Montérégie)	22 %	DE TRAVAILLEURS utilisent le transport en commun pour se rendre au travail en 2006
4 360 km ²	DE SUPERFICIE TOTALE dont 525 km ² de surfaces aquatiques et 2 205 km ² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire	1	AÉROPORT INTERNATIONAL avec un trafic de 13,7 millions de voyageurs en 2011
3,8 millions	D'HABITANTS EN 2013 soit près de 50 % de la population du Québec	1	PORT avec un trafic de 28 millions de tonnes de marchandises en 2011 dont 44 % par conteneurs
983	HABITANTS AU km ² EN 2013	5	UNIVERSITÉS trois francophones et deux anglophones ainsi que sept écoles affiliées et instituts de recherche comptant plus de 180 000 étudiants inscrits à l'automne 2010
1,56 million	DE LOGEMENTS PRIVÉS EN 2011 dont près de la moitié sont en mode locatif	66	CÉGEPS ET COLLÈGES publics et privés
2,3	PERSONNES PAR MÉNAGE EN 2011	201	CENTRES DE RECHERCHE
21,2 %	DES HABITANTS SONT DES IMMIGRANTS EN 2006 dont près d'un quart est arrivé entre 2001 et 2006	60	CONSULATS ET DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Sources :

Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Transports du Québec, Tourisme Montréal, Aéroports de Montréal, Port de Montréal, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, Conference Board du Canada, Montréal International.

Pour en savoir plus...

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/cahiersMetropolitains_no01.pdf

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

T 514 350-2550 | F 514-350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca



**Communauté métropolitaine
de Montréal**